

Compte rendu du Conseil Municipal Du jeudi 3 mars 2022

Date de la Convocation : 28 février 2022

Date d'affichage : 28 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle culturelle comme le permet la loi suite aux dispositions du COVID19 sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Joël BOURGEOIS, Blaise DOUGLAS, Pierre LAVIEC, Josyane HERNANDEZ, Agnès HULOT, Alain GRESSENT, Mauricette DETOUY, Frédérique POSTEL. Grégory VERDY

Était absent (excusé) : néant

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Agnès HULOT est élue secrétaire de séance.

Présence également de Madame Agnès THILL, Députée

Le compte rendu du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

Maison des Assistantes Maternelles :

- Monsieur le Maire présente les trois assistances maternelles qui feront partie de ce projet et donne lecture de la lettre de remerciements qu'elles nous ont adressé.
Monsieur Verdy présente le projet provisoire qui se situera dans le bâtiment en face de la salle des fêtes-10 rue Principale et en développe les travaux déjà accomplis par les Employés communaux et les actions à prévoir concernant le choix des architectes, les subventions à obtenir auprès de la CAF, du Conseil Départemental, de la PMI.
Afin de pouvoir délibérer, les trois assistantes quittent la salle de réunion.
A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'établir une convention avec les assistantes maternelles jusqu'à l'achèvement des travaux .
Monsieur le Maire est chargé de rédiger cette convention.
Concernant le choix de l'architecte, un appel d'offre sera lancé.

Affaire Janus :

Le chantier comporte des malfaçons et l'entreprise a abandonné le chantier
Notre service juridique a été contacté afin de préserver les intérêts de la commune.
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à signer la délibération.

Aide aux familles de La Landelle en résidence principale :

Monsieur le Maire propose de remettre un bon d'achat de 20 euros pour aider nos familles dans ce contexte et D'autre part de dynamiser le Marché des quatre Seigneurs et de remercier les commerçants pour leur engagement Pendant la pandémie.

Pour les familles qui le souhaitent ce bon d'achat pourra aussi être dépenser en repas scolaires sur le SIRS .
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire des agents :

La protection sociale complémentaire devient obligatoire pour les employeurs à partir de 2025 et 2026.
Les agents communaux ont une mutuelle maladie prise en charge par la commune depuis 1982 mais nous n'avons par
Encore d'assurance prévoyance en conséquence, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à participer à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion pour un contrat de prévoyance en labélisation.
Conduction de la convention avec le Ciné Rural

Déclaration annuelle des salaires :

Une déclaration annuelle (DADSU) était établie jusqu'à 2021.
A partir de 2022 une déclaration mensuelle (DSN) la remplacera et la transmission de la déclaration sera établie par ADICO avec preuve de transmission.
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de réalisation de la déclaration sociale nominative (DSN) à façon avec ADICO.

Convention d'assistance avec la CCPB

La CCPV propose de signer une convention d'assistance globale pour toutes ses compétences qui permettra aux communes à l'utiliser à la demande.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCPB.

Demande de subventions 2022

- 1) Association Le bruit du vent : 1[€] par habitant soit 501 €
- 2) Association Envol – membres bénévoles qui soignent les rapaces : 60 €
- 3) Association Moderne Jazz : 60 €

Association de chasse

Il convient de prendre une délibération afin de régler les problèmes de calendrier et de sécurité .
Le calendrier et les horaires devront être déposés en mairie.
Monsieur le Maire est autorisé à signer.

Questions diverses

Organisation d'une réunion avec Mr Gressent afin de procéder au nettoyage de la forêt avec l'ONF
Reconduction de la convention avec le Ciné Rural
Table de la salle de conseil : le devis de 1724 € HT est accepté pour refaire le tableau trop petit pour recevoir les 15 membres du conseil.
Lutte contre les chenilles processionnaires : la pose de nichoirs à mésanges peut être envisagée
La vente des matériaux de récupération provenant du démontage du bâtiment, soit 420 euros ont été donnés à la coopérative scolaire.
La brocante annuelle est reconduite pour 2022,

Séance levée à 21H30